

Séance ordinaire du 15 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 15 juillet de l'an DEUX MILLE VINGT QUATRE à compter de 19H00, à laquelle sont présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers suivants :

Présences :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Madame Lise-Marie Duguay	Siège n° 4 ;
Madame Hélène Poirier	Siège n° 6.

Absence :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
--------------------------	--------------

Formant quorum sous la présidence du maire. Sont également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur-général et greffier-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On remarque la présence 4 personnes qui assistent à cette séance.

**Projet d'ordre du jour :**

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2024**

**3. Dossier finances**

3.1 Adoption des déboursés du mois de juin 2024 et dépôt des E/F de juin 2024

**4. Dossiers administration**

4.1 Transfert budgétaire de 2500\$ pour la complétion du projet Nouveaux Horizons aînés

4.2 Reformulation de la résolution du PRIMEAU relativement au projet de prolongement de la conduite du 2<sup>e</sup> rang Centre (formalité administrative)

4.3 Acquisition de parcelles de terrain par le ministère des Transports dans le cadre du chantier de la route 293

**5. Dossiers voirie et travaux publics**

5.1 Entreposage du camion Western 2024

5.2 Reconstruction du muret du centre communautaire

**6. Dossiers culture et loisirs**

6.1 Projet de règlement 516 relatif à la Maison François-Leclerc aussi connue sous le nom de maison hantée

6.2 Renouvellement annuel à URSL Bas-St-Laurent pour accessibilité aux aides financières relatives au sport et au loisir

6.3 Location de grande salle du centre communautaire et prêt de tables et chaises pour le tournage du film Tant que nous sommes immortelles

6.4 Demande de contribution au projet Portraits poétiques de Géraldine Saucier

6.5 Mise pour la vente aux enchères du centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de gradins en aluminium pour le terrain de balle-molle Gaétan-Lajoie

6.6 Location d'une partie du sous-sol du centre communautaire à Boxe Rimouski

6.7 Modalités pour le spectacle d'humour de Louis T. à La Riveraine

**7. Dossiers citoyens et organismes**

7.1 Contribution à l'organisme Trajectoires Hommes

**8. Dossier des employés**

8.1 Ajustement de l'horaire du travail hebdomadaire du directeur général de 35 à 40 heures

**9. Dossier conseil**

9.1 Adoption du Règlement n° 515 modifiant le Règlement n° 476 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

9.2 Élections par acclamation – Philippe De Carufel, conseiller au siège #5

**10. Varia**

**11. Période de questions**

**12. Levée de la rencontre**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

07.2024.137

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 juin 2024. L'item varia demeure ouvert.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2024**

07.2024.138 Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le procès-verbal du 10 juin 2024.

## **3. DOSSIER FINANCES**

07.2024.139 3.1 **Adoption des déboursés du mois de juin 2024 et dépôt des états financiers de juin 2024**

Les comptes du mois de juin 2024 s'élèvent à 251 536,61 \$ comprenant :

Journal 1007 : Chèque n° 33198 pour 369,96 \$

Journal 1008 : Prélèvements n<sup>os</sup> PR-5515 à PR-5535 pour 117 380,75 \$

Journal 1009 : Chèques n° 33199-33200 à 33255 excluant les chèques 33203 et 33214 pour un montant de 83 190,10 \$

Annulation : Chèques 33203 et 33214 pour 0 \$

Salaires : Périodes n<sup>os</sup> 23 à 27 comprenant les dépôts salaires n<sup>os</sup> 511223 à 511290 pour 50 358,10 \$

Les frais mensuels de caisse pour 237,70 \$. Certificat de disponibilité de crédits n°06-2024. Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce au paiement des comptes apparaissant sur ledit certificat de crédit présenté et signé par le directeur général et greffier-trésorier. Les états financiers de juin 2024 ont été acheminés aux membres du conseil.

## **4. DOSSIERS – ADMINISTRATION**

4.1 **Transfert budgétaire de 2 500 \$ pour la complétion du projet Nouveaux Horizons aînés**

07.2024.140 Attendu que le projet « *Nouveaux horizons aînés* » a permis à la municipalité d'obtenir 17 720 \$ pour l'achat de 5 tables de pique-nique adaptées avec abri pour l'ombre afin d'en pourvoir dans tous nos parcs municipaux;

Attendu que les dalles de béton sont à fournir de notre côté et qu'il faut éviter de dépasser le budget pour ce projet au terrain récréatif de la grève Morency;

Attendu qu'il est nécessaire de faire un transfert budgétaire, ce qui ne causera aucun dépassement de budget;

Attendu qu'il s'avère qu'une somme de 2 500 \$ devait être dédiée à l'embellissement du Centre communautaire et que ce projet est reporté en 2025;

Attendu que cette somme pourrait être utilisée pour combler les dépenses relativement à la mise en place de dalles de béton pour les tables à pique-nique adaptées et couvertes;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte le transfert suivant :

Origine	Destination	Montant du transfert
02-70220-699	03-10630-000	2 500 \$

4.2 **Reformulation de la résolution du PRIMEAU relativement au projet de prolongement de la conduite du 2<sup>e</sup> rang Centre**

07.2024.141 **Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au sous-volet 1.1 du PRIMEAU pour le projet de prolongement de la conduite d'eau potable au 2<sup>e</sup> rang Centre**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

À ces faits, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc

- responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- Le conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023
- Le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents y afférent.

07.2024.142 4.3 **Acquisition de parcelles de terrain par le ministère des Transports dans le cadre du chantier de la route 293**

Attendu que des acquisitions de parcelle de terrain, propriété de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, doit être faite le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de la reconstruction de la route 293;

Attendu qu'une indemnité de la part du gouvernement du Québec pour la cession desdites parcelles montrées au plan AA-6508-154-86-0130 préparé par Francis Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 2023-11-14 est prévue et que celle-ci représente un montant de 18 500 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise la signature du directeur général et greffier-trésorier sur le document intitulé ENTENTE dossier numéro 6 2023 04005 / projet 154860130 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

5. **DOSSIER VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

07.2024.143 5.1 **Entreposage du camion Western 2024**

Monsieur Gilles Lamarre se retire des délibérations, puisqu'un lien de parenté direct est en cause.

Il est proposé par madame Hélène Poirier résolu à la majorité des membres du conseil incluant le vote favorable du maire que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la proposition de madame Cécile Normand relativement à l'entreposage du camion Western Star WF1110645, Année 2024, dans le bâtiment portant l'adresse civique 40, rue de l'Église St-Simon-de-Rimouski (Québec) G0L 4C0 pour un montant de 1 149,75 \$ incluant les taxes pour la période du 15 juillet 2024 au 31 octobre 2024.

07.2024.144 5.2 **Reconstruction du muret du centre communautaire**

Attendu que l'évaluation du coût des travaux sera à redéfinir pour la reconstruction du muret du Centre communautaire mais il faut néanmoins prévoir une somme de 15 000 \$ pour refaire la structure adéquatement;

Attendu qu'il est nécessaire d'affecter le surplus accumulé pour défrayer les coûts des travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise l'affectation du surplus accumulé pour la reconstruction du muret du Centre communautaire.

## **6. DOSSIERS CULTURE ET LOISIRS**

### **6.1 Projet de règlement 516 relatif à la Maison François-Leclerc aussi connue sous le nom de maison hantée**

Madame Lise-Marie Duguay donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, elle proposera l'adoption du « *Règlement n° 516 modifiant le règlement n° 286 relatif à la citation des vestiges de la maison hantée correspondant au matricule 5 546 498 et modification de son nom officiel auprès du registraire du Répertoire du patrimoine culturel du Québec* ».

07.2024.145 **Dépôt et Adoption.** De plus, le **projet de règlement n° 516** est présenté, déposé et adopté. Celui-ci est mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité.

### **6.2 Renouvellement annuel à URSL Bas-St-Laurent pour accessibilité aux aides financières relatives au sport et au loisir**

Sur une proposition de madame Hélène Poirier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte le renouvellement annuel au coût de 180 \$ à URSL Bas-St-Laurent pour accessibilité aux aides financières relatives au sport et au loisir.

### **6.3 Location de grande salle du centre communautaire et prêt de tables et chaises pour le tournage du film Tant que nous sommes immortelles**

Attendu que madame Nora Burlet, cinéaste de Rimouski, a approché la municipalité pour explorer les possibilités de louer une grande salle en vue de préparer un court métrage de fiction intitulé "Tant que nous sommes immortelles", produit par Zion Lipstein-Saffer et elle-même via la société de production Disamare / neuf cinq ;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à la conclusion d'une entente ;

Il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- 1) Accepte la location de la grande salle du Centre communautaire pour le tournage du film « Tant que nous sommes immortelles»;
- 2) Demande un montant de 500 \$ pour la durée du tournage, ainsi qu'une caution de 200 \$, remboursable après vérification des lieux;
- 3) Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, à préparer et à signer une entente de location.

### **6.4 Demande de contribution au projet Portraits poétiques de Géraldine Saucier**

Il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Accepte de verser un montant de 100 \$ en lien avec le projet *Portrait Poétique*, édition #2 de Géraldine Saucier;
- Offre la gratuité pour une exposition à la Riveraine.

Note : ce projet se déroulera sur tout le territoire de la MRC Les Basques à l'été et à l'automne 2024 permettant de mettre en avant la prise de parole des aînés.es de la région.

### **6.5 Mise pour la vente aux enchères du centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de gradins en aluminium pour le terrain de balle-molle Gaétan-Lajoie**

Le conseil municipal ne va pas de l'avant en ce qui concerne ce point.

### **6.6 Location d'une partie du sous-sol du centre communautaire à Boxe Rimouski**

Attendu que Boxe Rimouski (BR) a exprimé un intérêt pour l'utilisation du sous-sol du Centre communautaire ;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à la conclusion d'une entente ;

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- 1) Mandate le directeur général et greffier-trésorier pour préparer une entente avec Boxe Rimouski (BR) concernant la location d'une partie du sous-sol du Centre Communautaire;
- 2) La période de location sera de 2 sessions (automne 2024 et printemps 2025);
- 3) Le coût de location sera de 300 \$ par session;

- 4) Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente à intervenir au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

Il est important que Boxe Rimouski accepte le local tel que la municipalité l'offre.

07.2024.151 **6.7 Modalités pour le spectacle d'humour de Louis T. à La Riveraine**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité avec Diffusion 3P un contrat de louage de service d'un spectacle d'humour avec Louis T, soit « Mâle Alpha » pour une présentation le 12 septembre 2024 à la Riveraine;

Il est entendu que 188 billets seront mis en gratuité pour les citoyens de Notre-Dame-des-Neiges exclusivement, sur preuve de résidence (maximum 2 billets par adresse), la vérification s'effectue au bureau municipal;

De plus, 80 billets seront en vente à la Lainerie Mouton Noir et sur la plate-forme diffusion3p.com à 30\$ + taxes + frais de billetterie (admission générale).

**7. DOSSIER CITOYENS ET ORGANISMES**

07.2024.152 **7.1 Contribution à l'organisme Trajectoires Hommes**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges contribue un montant de 150 \$ à l'organisme communautaire Trajectoires-Hommes du KRTB.

**8. DOSSIER EMPLOYÉS**

07.2024.153 **8.1 Ajustement de l'horaire du travail hebdomadaire du directeur général de 35 à 40 heures**

Il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges modifie l'horaire de travail hebdomadaire du directeur-général et greffier-trésorier. À compter du 1<sup>er</sup> août 2024, cet horaire passera de 35 heures à 40 heures par semaine.

**9. DOSSIER CONSEIL**

07.2024.154 **9.1 Adoption du Règlement n° 515 modifiant le Règlement n° 476 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 10 juin 2024 et qu'un avis public a été affiché le 12 juin 2024 portant sur la modification du Règlement n° 476, tel que le prévoit la *Loi sur l'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

Il est proposé et résolu par madame Hélène Poirier à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges adopte Règlement n° 515 modifiant le Règlement n° 476 sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité

Que ledit règlement soit adopté à toutes fins que de droit comme ici au long reproduit en annexe au Livre des délibérations et l'original est dûment authentifié par les signatures du maire et du directeur général et greffier-trésorier et est reporté au Livre des règlements aux pages ..\_\_\_\_\_ à ...\_\_\_\_\_.

**9.2 Élection par acclamation – Philippe De Carufel, conseiller au siège #5**

À la suite des mises en candidature, monsieur Philippe De Carufel est le seul candidat au poste n° 5. Ainsi, il est élu par acclamation.

**10. VARIA**

Demande d'un table de pique-nique couverte près du four à pain au terrain récréatif de la grève Morency. Regard pour une date d'inauguration des nouveautés faites dans ce lieu.

07.2024.155 **10.1 Paiement du temps de la formation obligatoire du CCU**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de défrayer un montant de 50 \$ aux membres du CCU ayant suivi la formation obligatoire sur l'urbanisme.

07.2024.156

## 10.2 **Test borne-fontaine et formation du personnel**

Attendu que la Ville de Trois-Pistoles a demandé une soumission regroupée avec la municipalité pour l'inspection des borne-fontaine pour faire diminuer les coûts;

Attendu que le prix revient à 40,50\$/borne-fontaine, ce qui nous fait un montant, taxes nettes, de 2 976,40\$ (3 000 \$ arrondis), déplacement et travail tout inclus;

Attendu que les inspections s'effectueront en août 2024 et que le fournisseur est d'accord pour donner une formation gratuite à un de nos employés pour prendre les tests de pression ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de défrayer un montant de 3000 \$ à prendre au surplus accumulé.

Note : L'objectif de cette inspection est de mettre à niveau la pression dans les conduites incendies (Trois-Pistoles y travaille aussi de son côté) et aussi d'identifier où sont les fuites, car en prenant la pression de chaque borne, Nordikeau Inc. sera en mesure de voir quelle conduite cause la fuite et la perte de pression.

## 11. **PÉRIODE DES QUESTIONS**

On répond aux questions portant sur les plans et devis de la reconstruction de la route 293, du comité de suivi environnemental du projet de prolongement de l'autoroute 20 (rencontres) et du pont, du canal de communication avec les citoyens concernés par ce projet, du BAPE.

## 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

07.2024.157

À 20h02 minutes, monsieur Gilles Lamarre propose la levée de la séance ordinaire.

Signé

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

Signé

Danielle Ouellet, adjoint au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées